



Trop-perçu CAF contestation

Par **Carolineisabelle**, le **01/10/2019** à **11:21**

Bonjour,

Mon conjoint (et père de mes deux enfants) et moi-même avons été séparés de décembre 2017 à juillet 2019.

De plus, pour mettre en place la garde de notre premier enfant nous sommes passés devant le JAF.

Nous avons donc vécu séparés et chacun chez-soi pendant un an et demi.

Étant mère seule avec un enfant et une pension alimentaire de 50 euros (perçue qu'à partir de juillet 2018) j'ai été éligible (semblait-il !) à la "Prime d'activité Majorée" versée par la CAF.

Le 5 juillet 2019 je déclare sur mon compte CAF.fr que mon conjoint et moi étions de nouveau ensemble et qu'à partir d'aujourd'hui nous vivons de nouveau ensemble. Notez que j'ai essayé plusieurs fois de faire le changement "familiale et adresse" avant cette date mais cela n'était pas accepté quand j'effectuais le changement sur le site internet.

Ce même jour (05.07.2019) je rendais les clefs de mon appartement. Appartement que j'ai loué seule avec mon fils de 3 ans à l'époque pendant notre séparation.

Pendant cette location je percevais les APL + complément ASF + Prime d'Activité Majorée.

Je suis quelqu'un d'honnête et j'ai TOUJOURS déclaré la totalité de mes revenus ainsi que la pension alimentaire.

Aujourd'hui la CAF me réclame un trop-perçu de presque 4000 euros !!!! Je n'ai aucun patrimoine ni aucune économie. Chaque mois je suis à découvert...

J'ai envoyé un courrier en A/R mais aucune réponse et ça va faire 2 mois bientôt.

De plus, je viens d'accoucher de notre deuxième enfant et je souhaite prendre un congé parental. J'ai peur que la CAF me supprime tout et ne percevoir plus aucune ressource !!

Je vous remercie d'avance pour votre aide !

Bien cordialement,